



Contrat de chantier demande renseignement

Par **kevin666**, le **12/03/2012** à **17:27**

Bonjour,

je suis en contrat de chantier depuis le 16.09.11. mon mois de preavis se termine le 31 mars mais en se moment je travaille sur un autre chantier sous le même contrat. Mon patron a-t-il le droit de le faire ?

Par **pat76**, le **13/03/2012** à **15:17**

Bonjour

Non, vous avez un contrat de chantier et vous devez travailler sur le chantier prévu au contrat.

Vous ne pouvez travailler dans le cas d'un contrat de chantier que sur les chantiers précisés dans le contrat.